



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Meurthe-et-Moselle

## SERVICE DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ Carte scolaire

Affaire suivie par :  
Sébastien MARTIN  
Chef de bureau

Tél : 03.83.93.56.16

Mél : [sebastien.martin@ac-nancy-metz.fr](mailto:sebastien.martin@ac-nancy-metz.fr)

DSDEN 54  
9 rue des Brice  
Rond-point Marguerite  
CS 30 013  
54035 NANCY CEDEX

Nancy, le 30 avril 2026

Le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames les directrices  
Messieurs les directeurs  
des écoles publiques

s/couvert de Mesdames et Messieurs  
les IEN des circonscriptions scolaires

**Objet :** opérations de fin d'année scolaire 2025-2026 et préparation de la rentrée 2026-2027 dans les écoles publiques.

### Références et pièces jointes :

- Extrait du manuel de référence du directeur et de la directrice d'école publique, rubrique « Gérer les décisions de passage » dans ONDE (*pages 76 à 79*) ;
- Process sur les fusions-primarisations des écoles
- Le calendrier de gestion issu du manuel de référence du directeur d'école publique (*pages 17 et 18 du manuel*).

Afin de préparer la rentrée 2026-2027, des opérations de fin d'année scolaire sont à réaliser à compter du mois de mai sur l'Outil Numérique pour la Direction d'Ecole (ONDE V2) :

1. Enregistrer les passages de niveau avant le **15 juin 2026** ;
2. Créer les classes pour l'année scolaire 2026-2027 ;
3. Admettre les nouveaux élèves et les positionner en admission acceptée pour l'année scolaire 2026-2027 ;
4. Répartir les élèves pour l'année scolaire 2026-2027 ;
5. Radier les élèves quittant l'école à la fin de l'année scolaire 2025-2026 ;
6. Editer la liste des élèves répartis dans chaque classe pour le jour de la rentrée 2026-2027.

## ATTENTION

**Il est impératif que les directeurs des écoles maternelles effectuent les passages des élèves « quittant l'école » avant le 1<sup>er</sup> juin 2026 afin que les écoles élémentaires les inscrivent pour l'année scolaire 2026-2027.**

### Cas particulier des élèves de GS :

Si l'école ne dispose pas de classe avec niveau cours préparatoire (CP) pour l'année suivante, les élèves sont automatiquement considérés comme « quittant l'école ». Cette information reste modifiable par le directeur.

Cliquer ensuite sur le bouton « **Valider** ».

Une **notification** apparaît pour confirmer que les passages ont bien été traités : les élèves « **quittant l'école** » seront automatiquement radiés en fin d'année scolaire (modification éventuelle de la date de radiation existante); les radiations des élèves « **ne quittant pas l'école** » seront annulées, s'il y a lieu.

### Cas particulier des déménagements :

Si un élève déménage après la réalisation du passage :

- Il faut positionner celui-ci en « **maintien** » pour les élèves de CM2 avant de réaliser la radiation. C'est l'école d'accueil qui réalisera le passage de l'élève concerné.

- Concernant les autres élèves qui déménagent, vous devez modifier le passage **sans changer l'année scolaire pré-renseignée** et cocher « **quitte l'école** » avant de réaliser la radiation.

Il est indispensable d'enregistrer ces décisions de passages au plus tôt quand vous en avez connaissance.

**Ne pas radier l'élève mais bien cocher « quittant l'école ».**

Il est inutile de vouloir inscrire un élève qui n'est pas radié de son école précédente en créant une nouvelle fiche sur ONDE, celle-ci sera d'office supprimée (doublon).

### Rappel :

- ✓ Tous les élèves sans décision de passage sont radiés de l'école automatiquement au changement d'année scolaire.
- ✓ La fiche « élève » reste active dans son école actuelle et ne peut être modifiée avant le jour de la rentrée lors des nouvelles admissions.
- ✓ En cliquant « *aide* » sur le bandeau de votre tableau de bord ONDE V2, vous êtes automatiquement redirigés sur le site *Eduscol* sur lequel vous trouverez la documentation utile aux saisies (fiches pas-à-pas, manuels de référence, *faq.*)

Le directeur académique

***original signé***

Emmanuel BOUREL

